UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

CONSEIL DE FACULTE PLENIER

9 septembre 2014

17 HEURES

SALLE GABRIEL MARTY

Etaient présents :
Enseignants :
ATTAL Michel, BABA AISSA Latifa, BLIN Olivier, CASTETS-RENARD Céline, DE LAMY Bertrand, DEVILLE Sophie, FABRIES-LECEA Eugénie, JEAN Séverin, MACORIG-VENIER Francine, MARRIGUES Jean-Charles, MIRABAIL Solange, NEIRINCK Claire, NELIDOFF Philippe, PAULIN Christophe,

Etudiants :
ABOMEY Tony Vincent, BERTRAND Thomas, CAMBON Charlie, DELPIERRE Rachel, RIPOUTOT-CASSAN Marion, TEICH Philippe

Personnels IATSS :
FONTORBES Oriane, HOMPHONGSAPHONE Béatrice

Personnalités extérieures :
CARTHE-MAZERES Isabelle, DERMARKAR Jean-Paul, GAUDILLERE Pascal, GENDELMANN Patricia,

Avaient donné procuration :
MARCHAND Marion, CARTON Charlotte, LE GALLOU Cécile, NEIRINCK Claire

Invités :
OLLIVIER Monique, IZAC Laurent, CLUZEAUD-DELVIT Catherine, VIE Delphine, PERUZZETO Sylvaine

****

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 17 heures.

Monsieur le doyen ouvre le conseil et, en cette rentrée, souhaite la bienvenue à tous les membres, en adressant des remerciements particuliers aux personnalités

extérieures présentes : Madame le Procureur Général, Madame la Vice-présidente du Tribunal Administratif, Madame Patricia Gendelmann des laboratoires Pierre Fabre, Messieurs Dermarkar et Gaudillère d'Airbus.
Il présente Madame Delphine Vié, chef du service des formations professionnalisées.

Le doyen donne trois informations générales :

- La rentrée solennelle de la faculté de droit aura lieu le jeudi 9 octobre 2014 à 17 heures en amphithéâtre Despax.
- La cérémonie de remise des mélanges au doyen Roussillon aura lieu le 7 novembre à 12 heures en salle Gabriel Marty
- Le montant de la taxe d'apprentissage est supérieur au montant attendu

Il déplore le projet de loi sur les professions réglementées.

Approbation du compte rendu du conseil de faculté du 24 juin 2014
Adopté à l'unanimité

Calendrier des conseils de faculté pour l'année 2014-2015
Le doyen rappelle pour information le calendrier prévisionnel des conseils de faculté pour l'année à venir. Il rappelle également que les modifications d'arrêtés d'examen et les créations de diplômes seront examinées uniquement lors des trois premiers conseils de l'année, à savoir le 9 septembre, le 14 octobre et le 18 novembre.

Projet de convention entre l'Université Toulouse 1 Capitole (Faculté de droit et science politique et la Cour d'Appel de Toulouse
Le doyen donne la parole à Madame Ollivier, Procureur Général et la remercie pour la conduite du projet.
Madame Ollivier exprime son souhait de développer les partenariats entre la cour d'appel, les juridictions et les universités. Ce projet a pour objet d'amener des étudiants, par le biais de stages au sein de la juridiction, à présenter leur candidature à l'ENM et les aider à réussir ce concours.
Par rapport au projet de texte présenté, les membres du conseil s'interrogent sur
le processus de sélection, et sur la possibilité d'élargir la base de sélection pour ouvrir ces stages au-delà des seuls étudiants du collège supérieur de droit.
Le doyen précise que le processus de sélection n'est pas encore arrêté et sera présenté lors d'un prochain conseil.
Par ailleurs, Madame Ollivier exprime son souhait d'avoir un seul interlocuteur, qui pourrait être le doyen.
Sous réserve des modifications envisagées, le projet de convention est adopté.
Adopté à l'unanimité

Restructuration de la faculté de droit et science politique
Le doyen rappelle que la faculté compte plus de 11.000 étudiants et 140 enseignants-chercheurs et qu'une restructuration est nécessaire, notamment par la création de petites structures internes et non autonomes, dans un souci d'efficacité, de lisibilité et de cohérence.
Il donne la parole à Madame Sylvaine Peruzzetto, vice-présidente en charge des relations internationales, qui présente le projet de statuts de l'Ecole Européenne du Droit.

Cette école a pour objectif de former des juristes pour l'Europe, c'est-à-dire des juristes qui connaissent deux systèmes. Les cursus seront de 3, 4 ou 5 ans, avec une double formation dans les langues d'origine. Madame Peruzzetto souligne que ce n'est pas une école de droit européen mais bien une école formant des juristes pouvant exercer dans des pays d'Europe.
Des interrogations sont soulevées par les membres du conseil concernant l'organisation de cette nouvelle école.
Ils insistent sur le fait que l'Ecole doit être dans la Faculté de droit et relever de ses organes, notamment le conseil de faculté. Ils souhaitent que les statuts de l'Ecole traduisent bien cette situation.
Pas de vote sur cette question.

Modification du Master 2 Droit et Science Politique, mention Droit de l'Entreprise, Spécialité Droit et Gestion des entreprises agricoles et agro-alimentaires
Adopté à l'unanimité

Création D.U. « Pilotage des couvertures complémentaires : santé, prévoyance et retraite
Création d'un D.U. : « Expertise Comptable de Justice »
Adopté

Le conseil de faculté est clos à 19 heures.